



## Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
22 juin 2010  
Français  
Original: anglais

**Conseil du commerce et du développement**  
**Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme**  
**Cinquante-sixième session**  
Genève, 6-8 septembre 2010  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

### **Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement**

#### **Rapport du Secrétaire général de la CNUCED**

##### *Résumé*

En 2009, le montant des projets de coopération technique de la CNUCED est resté très important, atteignant le chiffre record de 38,8 millions de dollars. Le montant total des contributions aux fonds d'affectation spéciale a reculé de 12 %. Les contributions des pays en développement ont représenté 33 % des contributions totales à ces fonds. Les dépenses pour les projets interrégionaux ont représenté 47 % du montant total des activités réalisées, et les dépenses consacrées à des projets de pays 42 %. Les dépenses pour l'aide aux pays les moins avancés (PMA) sont restées stables, à 41 % du total. Le système douanier automatisé (programme SYDONIA) a continué d'être l'activité d'assistance technique la plus importante de la CNUCED, suivi du système de gestion et d'analyse de la dette (programme SYGADE). Ces deux programmes représentent 47 % des activités de coopération technique réalisées. Des mesures visant à appuyer la mise en œuvre de l'Accord d'Accra et des décisions du Conseil du commerce et du développement ont encore été prises, dans le but de renforcer l'impact des activités opérationnelles de la CNUCED. Les activités menées à l'appui de la cohérence à l'échelle du système se sont poursuivies. La CNUCED a continué à conduire le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS). Ce groupe, actif aujourd'hui dans plus d'une vingtaine de pays, contribue à la cohérence à l'échelle du système de l'action au niveau des pays et au renforcement de l'aide pour le commerce et liée au commerce fournie par le système des Nations Unies en conformité avec les stratégies de développement nationales.

## Introduction

1. Le présent rapport a pour objet d'aider le Conseil du commerce et du développement à procéder à son examen des activités de coopération technique de la CNUCED en 2009.
2. Il sera aussi présenté au Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme pour son examen des activités de coopération technique de la CNUCED, conformément au paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et aux décisions 495 (LV) et 498 (LVI) du Conseil du commerce et du développement de septembre 2008 et de septembre 2009, respectivement. Le paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et les décisions du Conseil précitées recommandent une interaction plus structurée entre le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs, dans le cadre du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme, qui est le principal mécanisme de consultation entre les États membres sur toutes les questions concernant la coopération technique. Le Groupe de travail s'acquitte de cette tâche en conformité aussi avec le nouveau mandat qui lui a été fixé récemment: examiner les activités d'assistance technique de la CNUCED en vue, entre autres, d'améliorer leur efficacité, de renforcer la transparence, de partager les expériences réussies et d'aller à la rencontre des destinataires potentiels.
3. La portée et l'orientation des activités de coopération technique de la CNUCED ont continué d'être influencées en 2009 par la stratégie à deux niveaux mise en place ces dernières années dans le cadre de la réforme de l'ensemble du système des Nations Unies. Si les activités pour fournir des services de coopération technique aux pays et aux régions bénéficiaires se sont poursuivies selon les modalités habituelles, la CNUCED s'est attachée aussi à fournir des services d'appui au niveau national de manière plus structurée, dans le cadre et dans le contexte de la réforme des Nations Unies et de la stratégie «Une ONU», avec des initiatives visant à permettre à la CNUCED de participer au processus. Le rapport contient des informations sur les activités de coopération technique au niveau de la CNUCED et aussi sur les activités dans le cadre du processus «Unis dans l'action». En 2009, la CNUCED, en sa qualité d'institution chef de file du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives du CCS, s'est particulièrement efforcée de veiller à la cohérence des initiatives communes et à la maîtrise par les pays des activités de coopération technique liées au commerce réalisées par le Groupe interinstitutions au niveau des pays, afin de mobiliser avec le maximum d'efficacité le savoir-faire des Nations Unies dans ce domaine.

## I. Sources de financement de la coopération technique de la CNUCED

4. Comme les années précédentes, les activités de coopération technique de la CNUCED ont continué d'être financées par trois sources principales: les fonds d'affectation spéciale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le budget-programme de l'ONU.

### A. Contributions aux fonds d'affectation spéciale

5. Les fonds d'affectation spéciale sont alimentés par les contributions volontaires des gouvernements, des donateurs multilatéraux, des organisations non gouvernementales, des entreprises et des fondations (voir le graphique 1). Plus de 100 donateurs bilatéraux et de nombreuses organisations multilatérales et autres versent des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED. En 2009, ces contributions se sont élevées à

29,8 millions de dollars, soit un recul de 12 %, en valeur nominale, par rapport à l'année précédente. Ce montant, qui ramène les contributions à peu près à leur niveau de 2006, doit être vu dans le contexte de la crise actuelle, qui a pesé sur l'aide publique au développement de la plupart des donateurs. En 2009, les pays développés ont versé des contributions d'un montant de 13,7 millions de dollars, en repli d'environ 13 % par rapport à 2008. Les pays développés sont une importante source de financement des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, auxquels ils ont contribué à hauteur de 45,7 % en 2009. Le chiffre de 2009 est le plus bas qui ait été enregistré depuis 2004. Les 15 premiers pays développés contributeurs aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED au cours de la période de quatre ans allant de 2006 à 2009 sont les suivants, par ordre de grandeur des contributions cumulées: Norvège, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Espagne, France, Allemagne, Finlande, États-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Luxembourg, Italie, Irlande, Canada et Autriche.

Tableau 1

**Dépenses totales de coopération technique de la CNUCED et sources de financement, 2006-2009**

(En millions de dollars et en pourcentage)

				2009		Variation par rapport à l'année précédente (en pourcentage)
	2006	2007	2008	Montant	Pourcentage du total	
Programme des Nations Unies pour le développement	1,4	1,2	1,6	1,4	3,6	-12,1
Fonds d'affectation spéciale	32,2	27,8	34,9	35,0	90,3	0,4
Budget ordinaire et Compte pour le développement	1,7	2,5	1,8	2,4	6,1	30,2
<b>Total</b>	<b>35,2</b>	<b>31,5</b>	<b>38,3</b>	<b>38,8</b>	<b>100</b>	

Tableau 2

**Contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 2006-2009<sup>a</sup>**

(En milliers de dollars)

	2006	2007	2008	2009
Pays développés <sup>b</sup>	16 262	21 273	15 659	13 658
Pays en développement et pays en transition <sup>c</sup>	9 199	7 656	8 580	9 967
Commission européenne	2 343	5 330	5 179	2 596
Système des Nations Unies et autres institutions internationales <sup>d</sup>	1 017	1 913	3 644	2 856
Secteur privé et secteur public	330	678	781	781
<b>Total</b>	<b>29 151</b>	<b>36 851</b>	<b>33 844</b>	<b>29 858</b>

<sup>a</sup> Non compris les contributions de tiers au titre de la participation aux coûts reçues par l'intermédiaire du PNUD.

<sup>b</sup> Non compris les contributions au Programme des experts associés.

<sup>c</sup> La plupart de ces contributions sont autofinancées, concernent des activités dans le pays même, et sont financées au moyen de prêts ou de dons d'institutions financières internationales.

<sup>d</sup> Détails au tableau 9 de l'annexe statistique (TD/B/WP/222/Add.2).

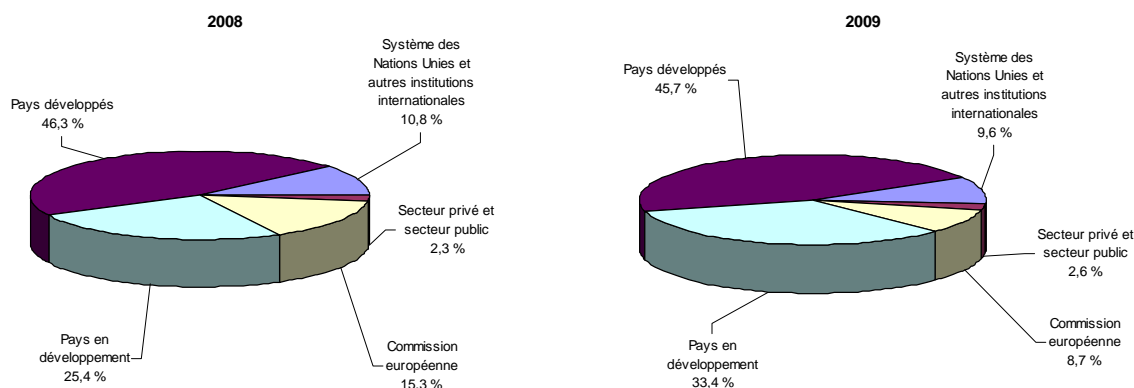
6. En 2009, les contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED reçues des pays en développement ont augmenté de 16 %, atteignant près de 10 millions de dollars. Elles ont représenté 33,3 % des contributions totales aux fonds d'affectation spéciale. La presque totalité des contributions des pays en développement sont autofinancées et concernent des activités dans le pays même financées au moyen de prêts ou de dons d'institutions financières internationales, essentiellement pour appuyer la mise en œuvre des programmes SYDONIA et SYGADE. En ce qui concerne ce chiffre, il faut savoir que le montant moyen des projets SYDONIA et SYGADE est supérieur à celui des autres projets réalisés par la CNUCED, et que ces deux programmes représentent 45 % des dépenses totales annuelles de coopération technique de la CNUCED. En outre, les fonds fournis par les institutions financières internationales ne sont pas en principe touchés de la même façon par la crise que les contributions bilatérales. Ces éléments peuvent aussi expliquer pourquoi les contributions des pays en développement pour les activités de coopération technique de la CNUCED n'ont pas connu les mêmes variations que celles des pays développés ces dernières années.

7. Parmi les donateurs multilatéraux, la Commission européenne reste le plus gros donateur pour les activités opérationnelles de la CNUCED. Après deux années consécutives de progression, la contribution de la Commission européenne s'est repliée en 2009 à 2,6 millions de dollars, soit 8,7 % des contributions totales aux fonds d'affectation spéciale. La contribution de la Commission européenne en 2009 a servi à financer deux projets: un projet TrainForTrade en Angola et un projet SYDONIA en Palestine.

Graphique 1

### Contributions aux fonds d'affectation spéciale par source, 2008-2009

(En pourcentage du total)



## B. Dépenses

8. Les dépenses totales de coopération technique de la CNUCED financées à l'aide des trois sources précitées – fonds d'affectation spéciale, budget ordinaire de l'ONU et PNUD – sont restées stables, passant de 38,3 millions de dollars en 2008 à 38,8 millions de dollars en 2009. Les fonds d'affectation spéciale sont toujours la principale source de financement des activités de coopération technique de la CNUCED, et en 2009 ils ont permis de financer 90 % des dépenses au titre des activités opérationnelles de la CNUCED (voir le graphique 2).

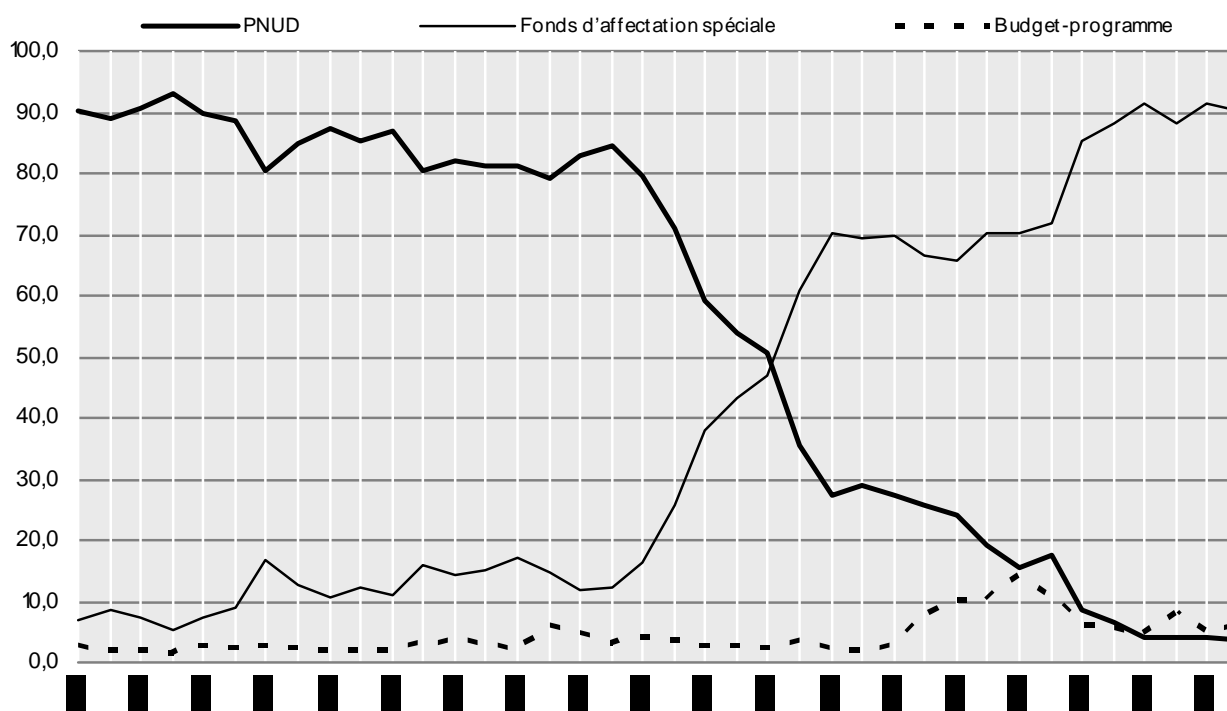
## C. Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et Compte pour le développement

9. Dans le budget-programme de l'ONU, les ressources sont inscrites au chapitre 22 (Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU) et au chapitre 34 (Compte pour le développement), respectivement. En 2009, les dépenses totales de coopération technique de la CNUCED financées au moyen du budget-programme ordinaire se sont élevées à 2,4 millions de dollars, soit 6,1 % de l'ensemble des dépenses. Le chiffre de 2009 fait apparaître une augmentation d'environ 30 % par rapport à l'année précédente, due essentiellement au fait que l'exécution des cinq projets au titre de la sixième tranche, dont la CNUCED a la responsabilité, est entrée en 2009 dans une phase très active. Il y a eu une intensification particulièrement forte des activités au titre du projet L6, «Renforcement de la compétitivité des PME dans le secteur du tourisme de six pays d'Afrique en développement de la sous-région de la CEDEAO», et du projet P6, «Renforcement des capacités productives dans les pays en développement en vue d'accroître leur participation aux chaînes d'approvisionnement mondiales», et les activités au titre du projet N6, «Promouvoir des politiques économiques et commerciales axées sur la croissance sous-régionale aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans les pays arabes d'Asie occidentale et d'Afrique du Nord», ont démarré à plein régime. Tous les projets au titre de la quatrième tranche ont été clos au début de 2009. Et pour trois des quatre projets au titre de la cinquième tranche, les activités se sont achevées à la fin de 2009. Une extension jusqu'à la fin de 2010 a été approuvée pour le projet N5, «Développement des capacités locales existant en Afrique pour la recherche de possibilités de croissance passant par la mobilisation de ressources».

Graphique 2

### Évolution du financement de la coopération technique de la CNUCED, par source de financement, 1972-2009

(En pourcentage du total des dépenses relatives aux projets)



10. Grâce à une ouverture de crédits additionnels au titre du Compte pour le développement décidée par l'Assemblée générale en février 2008, deux projets d'un montant total de 1,1 million de dollars devant être réalisés par la CNUCED ont été approuvés. L'exécution de ces deux projets – intitulés respectivement «Renforcement de la capacité des pays de l'Asie et du Pacifique à faire face aux incidences financières des crises extérieures et à atténuer les effets des changements climatiques au moyen de nouveaux instruments de gestion des risques» (621 000 dollars) et «Renforcement des politiques scientifiques, technologiques et d'innovation au service du développement en Amérique latine» (480 000 dollars) – a débuté vers la fin de 2009.

11. Cinq propositions pour des projets que la CNUCED exécuterait au titre de la septième tranche du Compte pour le développement (exercice biennal 2010-2011) ont été approuvées par l'Assemblée générale, pour un budget total de 3 millions de dollars, dans les domaines suivants: politiques de la concurrence, commerce des services, intégration des questions de parité dans les politiques commerciales, gestion de la dette, et prise en compte des questions commerciales dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Les activités au titre de cette tranche devraient démarrer au milieu de l'année 2010 et s'étendre sur trois ans.

12. Les ressources prévues au titre du Programme ordinaire de coopération technique – chapitre 22 – sont destinées aux services consultatifs et à la formation. La composante formation du Programme servait principalement à financer des activités de formation consacrées aux grands problèmes économiques internationaux, conformément au paragraphe 166 du Plan d'action issu de la dixième session de la Conférence. En 2009, trois cours de ce type ont été organisés au niveau régional: l'un au Caire (Égypte) pour les pays africains (25 janvier-12 février); un autre à Medellin (Colombie) pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (24 août-11 septembre); et le dernier à Jakarta (Indonésie) pour la région de l'Asie et du Pacifique (2-20 novembre). Ces trois cours régionaux ont réuni en tout 60 participants. En outre, en vue de renforcer les interactions entre les travaux d'analyse du secrétariat et les délibérations intergouvernementales et aux fins de la mise en œuvre du paragraphe 166 du Plan d'action issu de la dixième session de la Conférence, il a été organisé à l'intention du personnel des missions permanentes à Genève six cours de brève durée sur les grands problèmes économiques internationaux.

#### **D. Ressources fournies par le Programme des Nations Unies pour le développement**

13. Les dépenses pour les projets financés par le PNUD ont représenté 3,6 % du montant total des projets exécutés et se sont élevées à environ 1,4 million de dollars. Elles ont servi essentiellement à financer des projets de pays au titre du programme SYDONIA en République islamique d'Iran, au Tchad, aux Maldives et en Géorgie, et des projets de pays au titre du programme SYGADE au Bangladesh et au Panama.

14. En mars 2009, la CNUCED et le PNUD ont signé un mémorandum d'accord pour resserrer les relations entre les deux organismes et renforcer la coordination aux niveaux national et régional. Ce mémorandum d'accord marque le début d'une ère nouvelle dans les relations entre la CNUCED et le PNUD. Ces deux organismes collaborent depuis longtemps et de manière fructueuse. Ce nouveau mémorandum d'accord, qui remplace celui signé en 1998, vise à renforcer l'efficacité, la collaboration et la coordination et à éviter les doubles emplois entre les deux organismes.

15. Cet accord est particulièrement important dans le contexte des réformes pour la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Il repose sur les mandats donnés par l'Assemblée générale pour les activités opérationnelles pour le développement et pour la

stratégie de cohérence au sein du système des Nations Unies. Pour la première fois, il prévoit des mécanismes spécifiques pour des arrangements de coopération et des opérations communes de vaste portée entre les deux organismes. Ces mécanismes sont valables autant au niveau du siège qu'au niveau des pays, et ils tiennent compte de la présence du PNUD sur le terrain et de sa capacité d'accueillir des services d'appui administratif, financier et logistique au niveau des pays.

16. Le mémorandum d'accord vise à promouvoir l'efficacité, la collaboration et la coordination et à éviter les doubles emplois entre les deux organismes. À cet égard, le mandat et le savoir-faire de la CNUCED en tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré des questions concernant le commerce et le développement sont pleinement reconnus.

17. Ce mémorandum est une importante contribution du PNUD et de la CNUCED aux objectifs communs fixés dans le cadre du Groupe interinstitutions du CCS sur le commerce et les capacités productives, ainsi qu'à la cohérence à l'échelle du système.

## E. Financement des experts associés

18. Outre les trois grandes sources de financement de la coopération technique décrites ci-dessus, certains donateurs participaient au financement du programme des experts associés de la CNUCED, qui relève du programme des experts associés des Nations Unies. En 2009, l'Allemagne, la France et l'Italie ont contribué au financement de six postes d'expert associé. L'Espagne a financé la participation d'un expert aux services de coopération technique pour appuyer la réforme «Une ONU» et la stratégie de cohérence à l'échelle du système des Nations Unies.

19. Le secrétariat remercie chaleureusement les donateurs qui ont régulièrement contribué à ce programme, et il espère sincèrement qu'ils continueront à le faire. Les autres donateurs participant au financement du programme des experts associés des Nations Unies voudront peut-être envisager d'inclure la CNUCED parmi les organismes bénéficiaires de ce programme. Le programme offre à de jeunes cadres une occasion unique de participer aux activités analytiques et opérationnelles de la CNUCED.

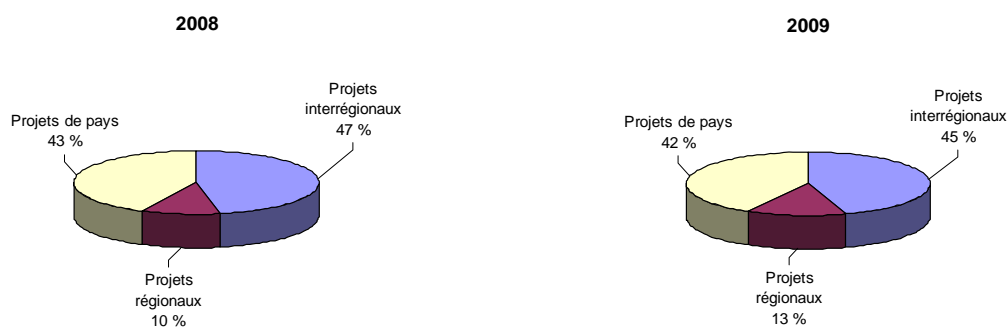
## II. Répartition des ressources de la coopération technique

### A. Structure des projets de coopération technique

Graphique 3

#### Dépenses de coopération technique par catégorie de projet, 2008-2009

(En pourcentage des dépenses totales pour les projets)



20. La CNUCED continue de proposer ses activités de coopération technique sur la base de projets et de programmes interrégionaux, régionaux et de pays (voir les graphiques 3 et 4).

### **1. Projets interrégionaux**

21. Les projets interrégionaux sont des projets thématiques dont peuvent bénéficier tous les pays en développement. En 2009, les dépenses pour ces projets ont atteint 17,5 millions de dollars, soit 45 % de l'ensemble des dépenses. Il y avait en 2009 107 projets interrégionaux en cours d'exécution. Parmi ces 107 projets, toutefois, 31 projets ont eu des dépenses inférieures à 1 000 dollars, et 20 seulement des dépenses supérieures à 200 000 dollars. Les fonds d'affectation spéciale sont la principale source de financement des projets interrégionaux et ils ont permis en 2009 de couvrir 90 % des dépenses totales à ce titre. Les 10 % restants ont été financés au moyen du budget-programme ordinaire de l'ONU.

### **2. Projets régionaux**

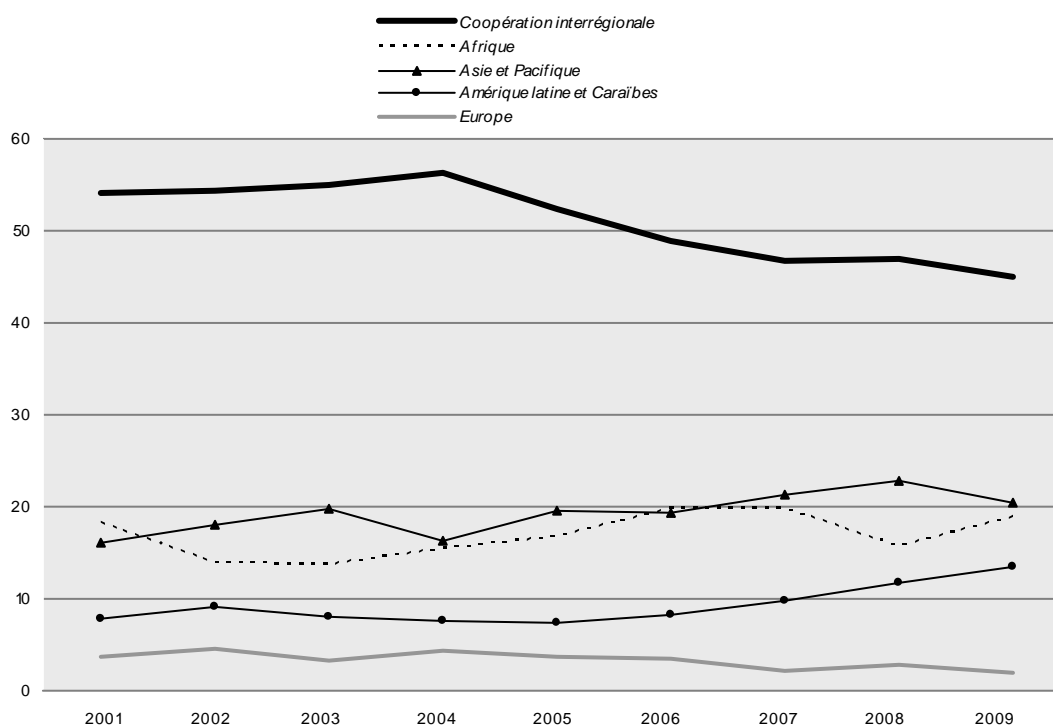
22. Les projets régionaux appuient des activités au niveau régional. En 2009, les dépenses pour les projets régionaux se sont élevées à près de 5 millions de dollars (13 % du total des dépenses), en hausse de 25 % environ par rapport à l'année précédente. Cette augmentation reflète le mandat donné dans le paragraphe 11 de la décision 498 (LVI) de septembre 2009, qui «prie le secrétariat d'intensifier ses activités aux niveaux régional et sous-régional, et de veiller à ce que la dimension régionale soit dûment prise en considération dans l'exécution des activités de coopération technique». Parmi les principaux projets régionaux exécutés en 2009 figuraient deux projets sous-régionaux SYDONIA en Afrique, un projet SYDONIA, un projet TrainForTrade et un projet sur le droit et la politique de la concurrence dans la région de l'Amérique latine, et un projet TrainForTrade et un projet d'appui SYDONIA pour la sous-région du Pacifique en Asie.

### **3. Projets de pays**

23. En volume, les projets de pays sont la deuxième grande catégorie d'activités de coopération technique de la CNUCED. En 2009, les dépenses totales pour ces projets ont atteint 16,3 millions de dollars, chiffre semblable à celui de 2008. Les projets de pays ont représenté 43 % des dépenses totales en 2009. La plupart de ces projets sont soit autofinancés, soit financés à l'aide des ressources mises à la disposition de la CNUCED dans le cadre des programmes d'aide bilatérale de certains donateurs. Comme vu précédemment, tous les projets financés par le PNUD sont des projets de pays. La plupart des dépenses pour les projets de pays exécutés par la CNUCED servent à la modernisation et à la réforme des douanes (programme SYDONIA) et à la gestion de la dette (programme SYGADE).



Graphique 4  
**Dépenses de coopération technique par région, 2001-2009**  
 (En pourcentage du total annuel)



24. Les dépenses pour les projets de pays en 2009 ont augmenté en Afrique et en Amérique latine, et un peu diminué dans la région Asie et Pacifique ainsi qu'en Europe.

25. En Afrique, les dépenses plus élevées pour les projets de pays s'expliquaient par l'augmentation des dépenses pour un projet TrainForTrade en Angola, pour les projets SYDONIAWorld au Libéria, en Jamahiriya arabe libyenne, à Sao Tomé-et-Principe et en Sierra Leone, ainsi que pour un nouveau projet au titre du processus «Unis dans l'action» au Rwanda. Les dépenses pour les projets de pays dans la région Amérique latine et Caraïbes ont augmenté elles aussi, en partie à cause du lancement de deux nouveaux projets SYGADE en Argentine et au Panama et de l'augmentation des dépenses pour les projets SYDONIA au Belize et dans la Dominique. La diminution des dépenses pour les projets de pays dans la région Asie et Pacifique s'expliquait principalement par une importante réduction des dépenses pour le projet relatif à la mondialisation et au commerce exécuté en Inde, financé par le Department for International Development du Royaume-Uni dans le cadre de son programme d'aide bilatérale. Ce projet tire à sa fin.

## B. Répartition thématique et géographique

26. Près des trois quarts des dépenses de coopération technique de la CNUCED ont été réalisées dans le cadre de cinq groupes d'activités. Les activités relevant du groupe 12 (facilitation du transport et du commerce) se sont montées à 14,7 millions de dollars et ont représenté plus du tiers des dépenses totales de coopération technique de la CNUCED. Les projets dans ce groupe assurent une assistance technique dans les domaines de la logistique commerciale et de l'automatisation des douanes (par le programme SYDONIA). Les activités réalisées au titre du programme SYDONIA représentent 32 % des dépenses totales

de coopération technique de la CNUCED. Viennent ensuite, au deuxième et au troisième rang, les activités relevant du groupe 11 (gestion de la dette) et du groupe 1 (négociations commerciales et diplomatie commerciale), qui ont représenté 15 et 9 % des dépenses totales, respectivement. Le groupe 11 comprend les activités relatives au programme SYGADE, comportant a) les activités principales pour la mise au point, la maintenance et l'appui des produits et services visant à renforcer les capacités des pays bénéficiaires à gérer leur dette publique; et b) la prestation aux pays de produits et de services pour le renforcement des capacités dans le cadre de projets de pays individuels. Les projets et programmes relevant du groupe 1 assurent un appui concernant: a) le renforcement des capacités en matière de négociations commerciales et de formulation des politiques commerciales; b) l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC); c) le commerce des services pour le développement; et d) l'accès aux marchés, le Système généralisé de préférences et diverses autres aspects de la réglementation commerciale, y compris un appui pour les négociations en relation avec le Système global de préférences commerciales. Un projet de pays (le projet relatif à la mondialisation exécuté en Inde) a été à lui seul à l'origine de 43 % des dépenses pour ce groupe d'activités. L'assistance technique fournie au titre du groupe 14 (formation et renforcement des capacités au niveau interdivisions) et du groupe 7 (politiques en matière d'investissement) a représenté 7 et 6 %, respectivement, du total des dépenses en 2009. Le reste des activités de coopération technique de la CNUCED – soit 27 % seulement des dépenses totales – est réparti entre les autres groupes, qui représentent chacun moins de 5 % des dépenses totales.

27. Les dépenses totales de coopération technique en Afrique ont augmenté de 19 % par rapport à 2008, du fait de l'augmentation des dépenses à la fois pour les projets de pays et pour les projets régionaux. La part de l'Afrique dans les dépenses totales de coopération technique de la CNUCED a été de 18,9 %, contre 15,7 % en 2008. Les dépenses pour la région Asie et Pacifique ont reculé de 10 % environ par rapport à 2008. La part de cette région dans les dépenses totales est passée ainsi de 22,9 % en 2008 à 20,5 % en 2009. Les dépenses pour la région Amérique latine et Caraïbes ont augmenté de 15 %, passant de 4,5 millions de dollars en 2008 à 5,2 millions de dollars en 2009. Cette région a vu sa part des dépenses totales passer à 13,5 % en 2009, contre 11,7 % en 2008. En ce qui concerne l'Europe, 13 projets nationaux dont les dépenses représentent au total 700 000 dollars étaient en cours d'exécution. Il s'agissait en particulier de projets SYDONIA en Albanie et à Gibraltar, et d'un projet pour le développement des entreprises en Roumanie.

28. Les données concernant la répartition géographique doivent être interprétées en tenant compte des informations fournies à la section A, en particulier sur les projets régionaux et les projets de pays. Il est important de noter que seules les dépenses concernant les projets régionaux et les projets de pays sont prises en compte pour calculer les parts des régions. Autrement dit, seuls les projets exécutés au niveau des pays et au niveau régional déterminent les parts des régions – à la différence des dépenses totales, qui incluent aussi les activités interrégionales. Et dans l'interprétation des parts des régions, il faut tenir compte – comme vu plus haut – du fait que la plupart des projets de pays exécutés par la CNUCED sont soit autofinancés, soit financés au moyen de ressources mises à disposition par les donateurs dans le cadre de leurs programmes d'aide bilatérale.

Tableau 3  
**Dépenses relatives aux projets par groupe d'activités, 2009**  
 (En milliers de dollars)

<i>Groupe d'activités</i>	<i>PNUD</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Budget- programme</i>	<i>Total</i>	
				<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
<i>Groupe 1</i>					
Renforcement des capacités pour les négociations commerciales et la diplomatie commerciale	28	3 046	283	3 357	8,7
<i>Groupe 2</i>					
Capacités d'analyse commerciale et systèmes d'information	–	236	87	323	0,8
<i>Groupe 3</i>					
Développement du secteur des produits de base et réduction de la pauvreté	–	1 328	–	1 328	3,4
<i>Groupe 4</i>					
Politique de la concurrence et protection des consommateurs	31	844	–	875	2,3
<i>Groupe 5</i>					
Commerce, environnement et développement	–	889	12	901	2,3
<i>Groupe 6</i>					
IED: tendances et problématiques	–	365	51	416	1,1
<i>Groupe 7</i>					
Politiques en matière d'investissement	36	2 412	7	2 454	6,3
<i>Groupe 8</i>					
Facilitation de l'investissement	231	1 034	435	1 701	4,4
<i>Groupe 9</i>					
Développement des entreprises	–	848	–	848	2,2
<i>Groupe 10</i>					
Mondialisation et stratégies de développement	–	426	–	426	1,1
<i>Groupe 11</i>					
Renforcement des capacités de gestion de la dette des pays en développement	293	4 732	–	5 025	13,0
<i>Groupe 12</i>					
Facilitation du transport et du commerce	549	14 127	–	14 675	37,8
<i>Groupe 13</i>					
TIC: politiques et applications au service du développement	76	217	119	411	1,1
<i>Groupe 14</i>					
Formation et renforcement des capacités au niveau interdivisions	–	2 388	143	2 530	6,5
<i>Groupe 15</i>					
Science, technologie et innovation	7	128	130	265	0,7
<i>Groupe 16</i>					
Capacités productives dans les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables	–	634	76	710	1,8

<i>Groupe d'activités</i>	<i>Fonds</i>			<i>Total</i>	
	<i>PNUD</i>	<i>d'affectation spéciale</i>	<i>Budget- programme</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
<i>Groupe 17</i>					
Appui renforcé pour intégrer systématiquement le commerce dans les plans nationaux de développement et/ou les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans les PMA, dans le contexte du Cadre intégré renforcé	83	229	–	313	0,8
<i>Groupe 18</i>					
Direction exécutive et gestion et services d'appui	55	1 159	1 017	2 231	5,8
<b>Total</b>	<b>1 389</b>	<b>35 041</b>	<b>2 360</b>	<b>38 789</b>	<b>100,0</b>

29. Dans le cadre de sa stratégie pour fournir des services de coopération technique, la CNUCED accorde la priorité aux PMA. En 2009, l'assistance technique en faveur de ces pays a atteint le montant de 15,8 millions de dollars. La part des PMA dans les dépenses totales de coopération technique était de 41 %.

### III. Structure et fonctionnement

#### A. Suite donnée aux décisions intergouvernementales

30. En 2009, les activités de coopération technique de la CNUCED sont restées centrées sur l'analyse des politiques et sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Conformément au paragraphe 178 de l'Accord d'Accra, il est particulièrement veillé à ce que tous les nouveaux projets prennent en compte les synergies entre les trois piliers de l'action de la CNUCED, afin qu'il y ait une étroite relation et une interaction entre les travaux de recherche et d'analyse, la coopération technique et les délibérations intergouvernementales.

Tableau 4

#### Dépenses de coopération technique, par région et par groupe d'activités, 2006-2009 (En milliers de dollars)

	2006	2007	2008	2009	
	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
<b>Total</b>	<b>35 223</b>	<b>31 501</b>	<b>38 283</b>	<b>38 789</b>	<b>100,0</b>
<i>Par région:</i>					
Afrique	6 985	6 249	5 997	7 349	18,9
Asie et Pacifique	6 841	6 748	8 774	7 959	20,5
Amérique latine et Caraïbes	2 887	3 056	4 480	5 250	13,5
Europe	1 241	701	1 056	728	1,9
Coopération interrégionale	17 269	14 747	17 976	17 504	45,1
<i>Par groupe d'activités:</i>					
Renforcement des capacités pour les négociations commerciales et la diplomatie commerciale			4 552	3 357	8,7
Capacités d'analyse commerciale et systèmes d'information			461	323	0,8

	2006	2007	2008	2009	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Pourcentage
Développement du secteur des produits de base et réduction de la pauvreté			1 472	1 328	3,4
Politique de la concurrence et protection des consommateurs			750	875	2,3
Commerce, environnement et développement			944	901	2,3
IED: tendances et problématiques			542	416	1,1
Politiques en matière d'investissement			3 143	2 454	6,3
Facilitation de l'investissement			590	1 701	4,4
Développement des entreprises			415	848	2,2
Mondialisation et stratégies de développement			173	426	1,1
Renforcement des capacités de gestion de la dette des pays en développement			5 714	5 025	13,0
Facilitation du transport et du commerce			13 473	14 675	37,8
TIC: politiques et applications au service du développement			382	411	1,1
Formation et renforcement des capacités au niveau interdivisions			2 271	2 530	6,5
Science, technologie et innovation			252	265	0,7
Capacités productives dans les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables			1 167	710	1,8
Appui renforcé pour intégrer systématiquement le commerce dans les plans nationaux de développement et/ou les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans les PMA, dans le contexte du Cadre intégré renforcé			336	313	0,8
Direction exécutive et gestion et services d'appui			1 644	2 231	5,8
<i>Dont: PMA</i>	<i>12 758</i>	<i>13 072</i>	<i>15 699</i>	<i>15 878</i>	<i>41,0</i>

31. En ce qui concerne les améliorations de la gestion de la coopération technique et la nécessité d'une plus grande cohérence dans la planification et l'exécution des programmes de coopération technique, en conformité avec le paragraphe 217 de l'Accord d'Accra et avec les décisions 492 (LIV) et 498 (LVI) du Conseil du commerce et du développement, les efforts se sont poursuivis pour renforcer l'efficacité et l'impact des activités de coopération technique de la CNUCED sans en compromettre la portée, le contenu et l'exécution, ni la qualité de l'information. Cela passait en particulier par la rationalisation des activités entreprises dans chacun des groupes thématiques et par le regroupement de projets dans le cadre de fonds d'affectation thématiques.

32. Pour donner suite à la recommandation formulée au paragraphe 16 de la décision 498 (LVI) du Conseil du commerce et du développement, le secrétariat a organisé le 24 novembre 2009 un séminaire de réflexion, avec la participation de donateurs et de bénéficiaires, sur les difficultés rencontrées pour la création des fonds d'affectation thématiques et pour le processus de regroupement financier des projets. Le secrétariat a présenté une vue d'ensemble de la structure de la coopération technique de la CNUCED et du processus de regroupement thématique, et a fourni des informations aux donateurs sur ce qu'impliquait sur le plan administratif la création de fonds d'affectation spéciale multidonateurs dans certains domaines thématiques, y compris la mise en commun des ressources et la clôture de fonds d'affectation spéciale existants. Il a aussi été donné des

informations sur la méthode du secrétariat pour concilier les demandes des bénéficiaires avec les ressources financières annuelles disponibles, et le plan de travail proposé pour les 17 ensembles thématiques. La plupart des donateurs participant au séminaire appuyaient la réforme de la structure des activités de coopération technique de la CNUCED et comprenaient la nécessité d'établir des programmes pluriannuels et multidonateurs et de continuer à réduire le nombre des ensembles thématiques. Les donateurs étaient satisfaits aussi des efforts du secrétariat pour assurer davantage de transparence et de cohérence. Il a été formulé plusieurs propositions concrètes en vue de réduire la fragmentation des activités de coopération technique de la CNUCED: a) établir un accord type entre la CNUCED et les donateurs qui comporterait, entre autres, des indications spécifiques sur l'emploi des montants inutilisés et sur les modalités de clôture des fonds d'affectation spéciale; b) préparer et présenter au Conseil du commerce et du développement une liste des projets clos du point de vue opérationnel qui ne pouvaient être clos du point de vue financier que par décision des donateurs; et c) établir un fonds d'affectation spéciale pour y réunir toutes les ressources non affectées à des fins spécifiques et inutilisées, qui pourraient servir à financer des opérations nouvelles.

33. Le secrétariat a poursuivi ses efforts pour réduire le nombre des fonds d'affectation spéciale opérationnels en 2009. Au moment où avaient été présentés le rapport et la recommandation du Groupe de personnalités, en 2006, environ 550 projets (y compris les projets financés par le PNUD) figuraient dans les comptes de la CNUCED. Depuis, le secrétariat avait pu clore du point de vue financier<sup>1</sup> 222 projets et du point de vue opérationnel<sup>2</sup> 160 projets (parmi lesquels 116 projets financés par le PNUD). Mais 122 nouveaux projets ont été lancés entre 2007 et 2009 – 47 en 2007, 38 en 2008 et 37 en 2009. Ces chiffres incluent les projets interrégionaux et régionaux et les projets de pays. Depuis le début et parce qu'elles se font pays par pays, les opérations comme celles du programme SYGADE et du programme SYDONIA sont exclues du processus de regroupement. Les projets clos du point de vue opérationnel mais pas du point de vue financier incluent de nombreux projets avec des montants résiduels, et certains projets inactifs. Tant que la CNUCED ne reçoit pas d'instructions spécifiques du ou des donateurs sur la clôture et le remboursement ou le transfert à d'autres activités des montants résiduels, ces projets ne peuvent pas être clos et restent dans les comptes de la CNUCED. D'où les propositions pour réduire la fragmentation mentionnées au paragraphe précédent.

34. Seuls les fonds d'affectation spéciale régionaux et interrégionaux bilatéraux sont concernés par le processus de regroupement. Sont ainsi visés 101 projets interrégionaux et 27 projets régionaux ayant entraîné des dépenses en 2009. Les projets financés par le PNUD ne font pas partie du processus de regroupement puisqu'ils sont assujettis à des règles administratives et financières différentes de celles qui s'appliquent aux projets financés par les fonds d'affectation spéciale. Le secrétariat est parvenu à clore 24 fonds d'affectation spéciale régionaux et interrégionaux en 2009, tandis que 8 nouveaux projets régionaux et interrégionaux étaient lancés. À l'heure actuelle il y a une vingtaine de projets multidonateurs à plus de cinq donateurs.

35. Depuis 2008, le Comité d'examen des projets de la CNUCED tient des réunions et a des contacts réguliers avec les référents des divisions et du Service de la coopération technique pour examiner les questions concernant la gestion de la coopération technique, y compris le financement, la répartition des fonds, l'approbation des propositions de projets, les opérations interdivisions, la rationalisation des procédures et la cohérence globale des

<sup>1</sup> Un projet est clos du point de vue financier quand toutes les activités de projet programmées ont été menées à bien et qu'il n'y a plus d'engagements non liquidés dans les comptes de projet.

<sup>2</sup> Un projet est clos du point de vue opérationnel quand toutes les activités de projet programmées ont été menées à bien/achevées, mais qu'il reste des engagements non liquidés dans les comptes de projet.

programmes de coopération technique de la CNUCED. Des procédures plus strictes pour la sélection au niveau interne des nouveaux projets ont été introduites afin de respecter certains critères, par exemple concordance avec les mandats de la CNUCED, demandes/souhaits des bénéficiaires, qualité du projet et de sa structure logique, intérêt des donateurs pour le financement, contenu interdivisions et incorporation dans un ensemble (groupe) thématique.

36. Le document sur les 17 ensembles thématiques, distribué en tant que document de travail informel du Groupe de travail, est fréquemment mis à jour par les divisions responsables des différents groupes d'activités pour refléter les mandats du secrétariat ainsi que les activités en cours et proposées en réponse aux demandes reçues des bénéficiaires. Si tous les groupes d'activités s'inscrivent dans les mandats de la CNUCED et contiennent une importante composante de coopération interdivisions, la responsabilité essentielle pour chacun est déterminée en fonction des compétences des cinq divisions techniques du secrétariat. Le document comporte des propositions pour fusionner les projets interrégionaux et régionaux dans des fonds d'affectation spéciale pluriannuels et multidonateurs. L'objectif est de continuer à réduire le nombre des fonds d'affectation spéciale, de regrouper les activités et de simplifier et de rationaliser la structure de la coopération technique de la CNUCED.

37. Le document donne des exemples concrets de fonds d'affectation thématiques multidonateurs déjà mis en place ou en voie de l'être: a) groupe 1 – fonds général d'affectation spéciale pour l'OMC et fonds général d'affectation spéciale pour les services; b) groupe 4 – fonds général d'affectation spéciale pour la concurrence; c) groupe 5 – fonds général d'affectation spéciale pour l'initiative Biotrade; d) groupe 7 – fonds d'affectation spéciale pour les examens de la politique d'investissement; e) groupe 8 – fonds général d'affectation spéciale pour la facilitation de l'investissement; f) groupe 12 – fonds général d'affectation spéciale pour la facilitation du commerce; g) groupe 13 – fonds général d'affectation spéciale pour les TIC au service du développement; et h) groupe 14 – fonds général d'affectation spéciale TrainForTrade. En dépit des difficultés soulevées par le regroupement financier des projets, dont les États membres ont longuement débattu lors du séminaire de réflexion de novembre 2009, le processus de regroupement doit progresser. Le secrétariat poursuivra ses efforts en ce sens, en comptant sur le soutien des gouvernements donateurs. Sans leur autorisation et sans instructions claires de leur part, il ne pourra être obtenu que des progrès limités. Il faut que le regroupement thématique des fonds d'affectation spéciale se fasse, non seulement dans un objectif de transparence, de contribution au développement et de bonne gestion, mais aussi pour simplifier la structure financière de la CNUCED et faciliter ainsi l'engagement de celle-ci au niveau des pays et sa participation à la stratégie de cohérence à l'échelle du système.

## **B. Procédures de mobilisation de fonds**

38. La CNUCED a continué à s'appuyer sur les donateurs qui contribuent traditionnellement chaque année à ses programmes de coopération technique, comme l'Espagne, la Finlande, la France et la Norvège. Le Service de la coopération technique, en étroite consultation avec le Comité d'examen des projets, suit les discussions et les négociations avec ces donateurs pour la répartition de leurs contributions annuelles. D'autres mesures devraient être prises pour maintenir un dialogue ouvert avec tous les États membres, afin d'assurer une mobilisation cohérente des ressources extrabudgétaires. Mais pour l'heure, les fonctions de mobilisation de fonds à la CNUCED ne sont pas suffisamment planifiées et préparées dans le cadre du mécanisme du Comité d'examen des projets, et bien souvent elles sont encore entreprises programme par programme ou projet par projet par des divisions ou par des fonctionnaires agissant de leur propre initiative. Les directeurs ont été priés par leur hiérarchie de suivre de près les activités de mobilisation de

fonds dans leurs divisions respectives et de faire rapport systématiquement au Comité d'examen des projets et au Service de la coopération technique, à qui il appartiendrait d'assurer la supervision et de fournir des orientations afin d'assurer la cohérence globale de la mobilisation de fonds au sein de la CNUCED. Les demandes officielles de financement sont centralisées et traitées par le Comité d'examen des projets et par le Service de la coopération technique. Le Comité examine les politiques des donateurs et leur évolution et rend compte des expériences et des contacts pertinents afin d'améliorer le ciblage et les chances de succès des efforts de mobilisation de fonds. L'objectif global est d'assurer la cohérence des demandes que la CNUCED présente aux donateurs et de fixer des priorités claires reposant sur les mandats de la CNUCED. Des partenariats avec le secteur privé pour l'exécution et le financement des activités de coopération technique peuvent être envisagés, en conformité avec les règles et procédures des Nations Unies.

### Encadré 1. La coopération technique de la CNUCED en quelques chiffres

	2008	2009
• Nombre de projets ayant entraîné des dépenses* .....	262	255
• Nombre de projets multidonateurs à plus de cinq donateurs .....	21	20
• Nombre de nouveaux projets financés par un fonds d'affectation spéciale engagés .....	38	37
• Nombre de nouveaux projets engagés d'un budget inférieur à 200 000 dollars .....	18	11
• Nombre de projets et de programmes interrégionaux .....	121	116
• Nombre de projets et de programmes régionaux .....	30	27
• Nombre de projets de pays .....	110	128
• Nombre de projets de pays en faveur des pays les moins avancés .....	48	56
• Nombre de projets clos du point de vue financier .....	64	37
• Nombre de pays ayant versé des contributions .....	84	88
• Nombre de projets autofinancés .....	58	65
• Nombre de projets financés par le PNUD .....	15	18
• Nombre de projets financés uniquement par la Communauté européenne .....	10	10
• Nombre de rapports financiers envoyés aux donateurs ** .....	462	458
• Nombre de projets régionaux et interrégionaux, par division: 2008 – 1:16; 2: 10; 3: 8; 4: 5; 5: 12; 6: 4; 7: 20; 8: 4; 9: 2; 10: 3; 11: 2; 12: 21; 13: 5; 14: 10; 15: 3; 16: 5; 17: 2; 18: 19 .....	151	
• Nombre de projets régionaux et interrégionaux, par groupe d'activités: 2009 – 1: 14; 2: 7; 3: 8; 4: 3; 5: 12; 6: 3; 7: 18; 8: 5; 9: 2; 10: 3; 11: 2; 12:14; 13: 4; 14: 10; 15: 5; 16: 3; 17: 2; 18: 27 .....		143



• Contributions extrabudgétaires reçues, total (en dollars).....	33 843 834 US\$	29 858 738 US\$
• Contributions extrabudgétaires reçues des 10 premiers donateurs bilatéraux, total (en dollars).....	14 595 476 US\$	13 156 520 US\$
• Ressources du programme SYDONIA en pourcentage des dépenses totales .....	32 %	32 %
• Ressources du programme SYGADE en pourcentage des dépenses totales .....	15 %	13 %

\* Les projets opérationnels n'entraînent pas tous des dépenses dans une année donnée.

\*\* Pour les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, un rapport individuel est adressé à chaque donateur.

**Note:** Les projets énumérés dans le présent encadré ont entraîné des dépenses. Ils incluent aussi des projets qui sont achevés du point de vue opérationnel, mais qui ne sont pas encore clos du point de vue financier.

## C. Contribution à la cohérence à l'échelle du système

### 1. Nouveau cadre pour l'exécution des activités de coopération technique au niveau des pays

39. Trois ans après le lancement en 2007 des réformes pour la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et dans le cadre du processus «Unis dans l'action», le système des Nations Unies est arrivé à des résultats importants en ce qui concerne la forme et le contenu de ses activités opérationnelles pour le développement. Les grandes lignes de ce processus de réforme – qui concernent toutes directement la coopération technique de la CNUCED et l'exécution des mandats issus de l'Accord d'Accra – sont les suivantes:

a) Une coordination des opérations et une cohérence des politiques entre les diverses composantes de l'aide au développement des Nations Unies, conçues et exécutées dans le cadre du processus «Unis dans l'action»;

b) Un renforcement du rôle du coordonnateur résident des Nations Unies, qui représente le système des Nations Unies dans les pays et qui est le principal interlocuteur des autorités nationales;

c) Une séparation plus claire entre les fonctions de coordonnateur résident des Nations Unies et de représentant résident du PNUD quand ces deux fonctions sont assumées par le même administrateur (60 % environ des représentants résidents du PNUD sont aussi coordonnateurs résidents des Nations Unies);

d) Une mise en concordance des nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) avec les stratégies nationales, afin d'assurer la maîtrise par les autorités nationales des opérations des Nations Unies;

e) Une meilleure intégration des organismes non résidents dans les équipes de pays des Nations Unies;

f) Une augmentation du nombre des pays qui adoptent, à titre volontaire, la stratégie «Une ONU» (c'est-à-dire un cadre programmatique et un cadre budgétaire uniques) ou des stratégies similaires (en plus des 8 pays pilotes de l'initiative «Une ONU», 6 autres pays ont adopté cette stratégie en 2009 et d'autres encore envisagent de le faire en 2010); et

g) Un renforcement du rôle des fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour financer, avec des ressources regroupées, des programmes interinstitutions aux niveaux national et mondial.

a) *Une action de la CNUCED renforcée pour promouvoir les questions relatives au développement du commerce à l'échelle du système*

40. En 2009, la CNUCED a renforcé sa participation au processus de réforme des Nations Unies en appliquant pleinement les résolutions 62/208 et 63/311 de l'Assemblée générale et en donnant effet aux travaux de la douzième session de la Conférence et aux décisions 492 (LIV) et 498 (LVI) prises par la suite par le Conseil du commerce et du développement. De par son rôle de coordination au sein du Groupe interinstitutions du CCS sur le commerce et les capacités productives<sup>3</sup>, la CNUCED pouvait exprimer les préoccupations des pays membres dans le domaine du commerce international au service du développement. En 2009, la CNUCED a obtenu des résultats tangibles évidents, à la fois à l'échelle du système et pour ce qui est d'apporter aux pays une aide au commerce efficace.

41. *Assurer la cohérence des politiques:* Les programmes communs élaborés dans le cadre du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives dans les pays pilotes de l'initiative «Une ONU» et les pays ayant adopté le processus «Unis dans l'action» pour formuler leur PNUAD visent à établir des synergies entre les différents mandats des organismes participants et à les mettre à profit. Des activités coordonnées dans divers secteurs ou domaines d'assistance (du niveau macroéconomique au niveau microéconomique) étaient proposées pour assurer une meilleure efficacité et une contribution plus importante au développement qu'avec de petites opérations sans lien entre elles. Des activités d'assistance sur le plan de l'offre et des capacités productives ont aussi été formulées et combinées avec des conseils de politique et des instruments législatifs pour toutes les questions concernant le commerce et liées au commerce.

42. La maîtrise par les pays, la mise en concordance avec les stratégies de développement nationales et le suivi attentif de l'efficacité et de l'impact de l'aide apportée par le système des Nations Unies (en conformité avec la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide et l'Accord d'Accra de 2008) sont de plus en plus privilégiés dans l'exécution des activités de coopération technique des Nations Unies. La décentralisation accrue au niveau des pays des ressources des principaux donateurs en est l'illustration. Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs à l'échelle du système des Nations Unies, soit thématiques soit par pays, deviennent des instruments de plus en plus importants pour la coordination des contributions volontaires au système des Nations Unies. L'adoption de budgets-programmes «Une ONU» (pour les pays pilotes de l'initiative «Une ONU» et les pays qui ont souscrit au processus «Unis dans l'action») est une réussite dans un nombre croissant de pays et ouvre la voie aux futurs plans de pays des Nations Unies. Les évaluations nationales effectuées en juillet 2010 ont été très positives, puisqu'elles ont montré que dans ces pays il n'y avait pas de retour aux processus opérationnels des Nations Unies antérieurs. L'évaluation globale à laquelle procédera l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session de septembre 2010 prendra en compte l'appui des gouvernements aux pays pilotes de l'initiative «Une ONU» et aux pays ayant adopté le

<sup>3</sup> Le Groupe interinstitutions du CCS sur le commerce et les capacités productives est un mécanisme interinstitutions composé d'organismes résidents et non résidents du système des Nations Unies avec des mandats et des compétences dans le domaine du commerce international et des secteurs productifs. Coordonné par la CNUCED, il compte actuellement comme membres l'ONUDI, la FAO, l'OIT, le CCI, l'OMC, le PNUD, les cinq commissions régionales, le PNUE et l'UNOPS. Voir <http://www.unctad.org>.

processus «Unis dans l'action». Les PNUAD sont des instruments de planification mais aussi de financement. Selon les nouvelles lignes directrices, ces plans-cadres ont tendance à être de plus en plus similaires au modèle «Une ONU» en termes de coordination interinstitutions et de mise en concordance avec les stratégies de développement nationales.

43. *Intégration*: Le rôle de la CNUCED en faveur de l'intégration effective des organismes non résidents dans les plans d'assistance des Nations Unies au niveau des pays a été décisif dans le cadre de sa participation au Groupe de travail sur les questions de programmation du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) pour établir de nouvelles lignes directrices pour les PNUAD. La distinction artificielle qui existait auparavant entre les organismes non résidents et les organismes résidents opérant dans les pays a été définitivement éliminée des lignes directrices. Dans le cadre du Groupe du CCS sur le commerce et les capacités productives, la CNUCED interagit quotidiennement, pour tous les processus de pays, avec les organismes résidents des équipes de pays des Nations Unies.

b) *Le nouveau cadre de financement disponible au niveau des pays*

44. Le processus «Unis dans l'action» au niveau des pays consiste en une programmation interinstitutions commune comportant, pour les pays pilotes de l'initiative «Une ONU» et pour les pays ayant adopté le processus «Unis dans l'action», un cadre budgétaire commun des Nations Unies. Ces programmes communs sont financés par les fonds ordinaires et les fonds extrabudgétaires dont dispose chaque organisme, complétés par le nouveau mécanisme de financement pour assurer une mise en œuvre complète et un impact plus important qui est décrit ci-après.

Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs

45. Le système des Nations Unies, les autorités nationales et les donateurs utilisent de plus en plus les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les programmes communs pour rendre opérationnel le processus «Unis dans l'action». Le recours aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs découle de la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide, afin d'appuyer financièrement la réalisation de priorités aux niveaux national et mondial, comme les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

46. Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les programmes communs ne sont pas des instruments «universels»; ils doivent être adaptés aux réalités de chaque pays ou à certaines situations globales. Mais ils reposent sur des stratégies et des principes fondamentaux communs. Par exemple, ils associent au processus de décision un large éventail d'acteurs, y compris les autorités nationales, les donateurs et les organismes participants, selon qu'il convient.

47. Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs servent à appuyer certaines priorités stratégiques propres à un pays et/ou au niveau mondial. L'objectif est de faire en sorte que ces fonds d'affectation et les programmes communs soient adaptés et répondent aux besoins sur le terrain définis par les gouvernements concernés et par les équipes de pays des Nations Unies. Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et/ou le programme commun et les objectifs stratégiques correspondants ne sont mis en place qu'après des consultations entre les organismes des Nations Unies, les autorités nationales, les donateurs et les autres parties prenantes. Les objectifs et la portée du fonds d'affectation sont définis de manière à assurer la maîtrise par le pays et la concordance avec les priorités et les plans établis aux niveaux national et régional. Il est prévu des modalités pour le suivi et l'évaluation et pour la bonne exécution du programme, afin que les résultats recherchés soient obtenus.

## Les fonds «Une ONU»

48. Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs ont été utilisés à l'origine pour les huit pays pilotes de l'initiative «Une ONU». Pour pouvoir accéder à ces fonds «Une ONU», la CNUCED présente des propositions pour l'utilisation des ressources sur une base annuelle. Ces propositions sont examinées et approuvées par le Comité directeur «Une ONU» composé du coordonnateur résident des Nations Unies, de l'équipe de pays des Nations Unies, du gouvernement et des donateurs au niveau du pays. En 2009 la CNUCED a pu, grâce à l'application des règles des fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la mise en place et l'exécution en temps voulu des opérations, accéder pour la deuxième année consécutive aux ressources des fonds «Une ONU» du Rwanda et recevoir la première allocation de fonds pour le Cap-Vert et le Mozambique.

## Autres fonds d'affectation spéciale multidonateurs

49. En plus des fonds pilotes «Une ONU», la CNUCED participe à d'autres fonds d'affectation spéciale multidonateurs:

a) *Le fonds de pays Nations Unies-Bhoutan*: La CNUCED a demandé à avoir accès à ce fonds (pour des activités concernant les politiques de la concurrence et la facilitation de l'investissement);

b) *Le fonds pour la réalisation des OMD*: Ce fonds multidonateurs appuie des initiatives innovantes et pouvant être largement répliquées et avoir un fort impact dans certains pays et secteurs. Il permet de financer des activités des Nations Unies coordonnées entre deux organismes des Nations Unies au moins, dans tous les pays en développement. Le fonds sert à appuyer des domaines thématiques spécifiques et son Comité directeur basé au Siège lance des appels à propositions pour ces domaines thématiques. Au Panama, par exemple, un programme commun pour la réalisation de l'OMD concernant la réduction de la pauvreté a été formulé dans le cadre du Groupe interinstitutions du CCS. Cela a permis à la CNUCED de bénéficier de la première allocation du *fonds d'affectation spéciale multidonateurs-fonds pour la réalisation des OMD* pour le Panama; et

c) *Le guichet de financement élargi «Unis dans l'action»*: la CNUCED et les autres organismes membres du Groupe interinstitutions ont soumis des programmes communs pour les Comores et pour le Lesotho à ce guichet de financement. Les premiers donateurs à cette facilité incluaient l'Espagne, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

## 2. Participation accrue de la CNUCED et du Groupe interinstitutions du CCS au niveau des pays

### a) Participation aux projets pilotes de l'initiative «Une ONU»

50. La CNUCED et le Groupe interinstitutions du CCS participent aux projets pilotes de l'initiative «Une ONU». Au moment de la préparation du présent rapport (juin 2010), les programmes communs<sup>4</sup> suivants étaient élaborés et/ou exécutés par le Groupe interinstitutions:

a) Au Cap-Vert, la CNUCED dirige un programme commun du Groupe interinstitutions sur la mise à niveau du pays et son intégration dans l'économie mondiale;

<sup>4</sup> Un tableau contenant des informations récentes sur les opérations du Groupe interinstitutions du CCS sur le commerce et les capacités productives au niveau des pays sera distribué au Groupe de travail durant sa session.

b) Au Mozambique et au Rwanda, la CNUCED assurait la coordination entre le processus «Une ONU» et le Cadre intégré renforcé. Cette approche est aussi en voie d'adoption dans la République-Unie de Tanzanie;

c) Au Viet Nam, la CNUCED participe au programme commun «Une ONU» intitulé «Production et commerce verts aux fins de la multiplication des possibilités de revenu et d'emploi pour les zones rurales» appuyé par le fonds pour la réalisation des OMD;

d) En Albanie et en Uruguay, la CNUCED et les organismes membres du Groupe interinstitutions participent à la formulation de programmes communs dans le cadre du nouveau PNUAD;

e) Au Pakistan, comme le pays a actuellement pour priorité de régler des conflits et des problèmes humanitaires, l'assistance du Groupe interinstitutions a été reportée.

b) *Participation dans les pays engagés dans le processus «Unis dans l'action» pour la formulation de leurs nouveaux PNUAD*

51. Les nouvelles lignes directrices pour les équipes de pays des Nations Unies pour la préparation des évaluations de pays communes et des PNUAD adoptées en 2009 permettent aux organismes des Nations Unies d'élaborer au niveau des pays une approche cohérente, adaptée aux besoins des bénéficiaires, assurant la participation de tous les organismes des Nations Unies, y compris des organismes non résidents, et en concordance avec les priorités nationales. Il est aussi prévu des dispositions spécifiques pour l'incorporation dans les plans de développement nationaux d'éléments concernant les stratégies de réduction de la pauvreté, la croissance et les capacités productives.

52. Le nombre des pays ayant adopté l'approche «Unis dans l'action» pour formuler de nouveaux PNUAD fondés sur les lignes directrices révisées en 2009 est en augmentation. Beaucoup de coordonnateurs résidents des Nations Unies ont sollicité l'aide du Groupe interinstitutions pour prendre en compte au niveau des pays les priorités gouvernementales pour les questions liées au commerce et en matière de capacités productives. Le Groupe interinstitutions a pris l'initiative d'élaborer et d'exécuter des programmes communs, mais avec une configuration et un degré d'intensité différents, dans les pays ou territoires suivants: a) *Asie et Pacifique*: Afghanistan, Bhoutan, Papouasie-Nouvelle-Guinée et République démocratique populaire lao; b) *région arabe*: Égypte, Iraq, République arabe syrienne et territoires palestiniens occupés; c) *Amérique latine et Caraïbes*: Équateur, Haïti et Panama; d) *Europe et Communauté d'États indépendants*: Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kirghizistan, Serbie et Ukraine; et e) *Afrique*: Comores, Lesotho, Madagascar et Mali.

c) *Le Cadre intégré renforcé*

53. Pour les pays bénéficiant d'activités au titre du Cadre intégré renforcé, les activités prévues dans les programmes communs concordent avec celles proposées dans l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC). Cette approche est déjà appliquée dans les pays pilotes de l'initiative «Une ONU» comme le Cap-Vert, le Mozambique et le Rwanda. Et des activités sont en voie de formulation pour les pays du processus «Unis dans l'action» comme le Bhoutan, les Comores et le Lesotho.

54. Dans le cas du Bhoutan, le gouvernement, la CNUCED et le Groupe interinstitutions prêtent spécifiquement attention à l'échelonnement et aux complémentarités entre plusieurs composantes de l'assistance fournie au pays par les Nations Unies pour le commerce et en rapport avec celui-ci. Le Groupe interinstitutions a organisé en mars 2009 un atelier sur le Cadre intégré renforcé à l'intention des décideurs. Un deuxième atelier, avec un programme

de plus vaste portée, se tiendra au dernier trimestre de 2010. Il aura pour objectifs: a) d'assurer la cohérence entre les processus du PNUAD et du Cadre intégré renforcé en cours; b) de promouvoir la coordination des opérations du Groupe interinstitutions au niveau du pays dans les domaines du commerce, de l'investissement et du développement; et c) de mettre en concordance l'assistance fournie par les Nations Unies avec les priorités nationales fixées dans le cadre du dixième plan quinquennal et de la politique de développement économique (2008-2012) mise en place récemment. La CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Centre du commerce international (CCI) et le PNUD contribuent eux aussi à la préparation et à l'organisation de cette manifestation.

55. En ce qui concerne le financement, les ressources potentiellement accessibles pour des projets de la catégorie 1 et de la catégorie 2 au titre du Cadre intégré renforcé seraient complétées par des fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

56. Comme les fonds au titre du Cadre intégré renforcé n'étaient pas encore opérationnels en 2009, dans le cas du Mozambique et du Rwanda les activités proposées dans l'EDIC étaient financées par des fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

### **3. Organisation d'activités et participation du Groupe interinstitutions au niveau du système des Nations Unies**

#### *a) Activités au niveau des pays*

57. Pour mieux faire connaître le rôle du processus «Unis dans l'action» et celui du Groupe interinstitutions en matière d'aide au commerce, la CNUCED a organisé à Genève, le 15 juillet 2009, une session spéciale consacrée à l'initiative «Une ONU» au Rwanda. Le Ministre de l'industrie et du commerce du Rwanda et le coordonnateur résident des Nations Unies au Rwanda y ont participé.

#### *b) Activités au niveau régional*

58. Pour faciliter ses contacts avec les équipes de pays des Nations Unies, le Groupe interinstitutions a participé à deux ateliers de formation régionaux organisés par le secrétariat du GNUD pour les équipes de pays des Nations Unies commençant à formuler des nouveaux PNUAD en 2009: a) un atelier de formation régional pour les équipes de pays des Nations Unies de la région de l'Asie tenu à Bangkok (mars 2009); une session de formation a été organisée en parallèle par la CNUCED, le PNUD, l'ONUDI et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), afin d'expliquer le rôle et les objectifs du Groupe interinstitutions; b) un atelier de formation régional pour les équipes de pays des Nations Unies des pays d'Europe et de la Communauté d'États indépendants tenu à Bratislava (mars 2009), où le Groupe interinstitutions était représenté par la Commission économique pour l'Europe (CEE), le PNUD, la CNUCED et l'ONUDI.

59. Le Groupe interinstitutions a participé à la réunion préparatoire sur la feuille de route pour l'aide au commerce pour le programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, qui a eu lieu à Bichkek (Kirghizistan) en mars 2009. Les organismes chefs de file du Groupe interinstitutions étaient pour l'occasion les deux commissions régionales actives dans la région, la CEE et la CESAP.

#### *c) Activités au niveau mondial*

60. Une autre session spéciale sur la fourniture de l'aide au commerce a été organisée par le Groupe interinstitutions durant la cinquante-sixième session du Conseil du commerce et du développement, le 18 septembre 2009. Le Secrétaire général de la CNUCED et le Directeur général de l'ONUDI ont coprésidé cette manifestation, à laquelle participait

l'OMC. Cette manifestation a permis de présenter la stratégie du Groupe interinstitutions, qui consiste à placer les problèmes de l'offre au cœur des activités d'assistance liées au commerce et à rendre opérationnelle l'initiative d'aide au commerce.

## IV. Évaluation

61. En 2009, le Groupe de travail a examiné l'évaluation extérieure approfondie du programme de la CNUCED relatif aux produits de base. L'exercice consistait essentiellement à évaluer la pertinence, l'efficacité, l'impact et la viabilité des activités entreprises au titre du programme relatif aux produits de base au regard des mandats issus de la onzième session de la Conférence en 2004, et à examiner aussi la pertinence des domaines de travail actuels à la lumière des mandats de l'Accord d'Accra issu de la douzième session de la Conférence en avril 2008. Sur la base de leurs constatations, les évaluateurs ont conseillé au Service des produits de base d'orienter davantage ses recherches vers l'amont, de redéfinir l'orientation de son assistance technique, d'intensifier les partenariats avec les principaux acteurs dans le domaine et de restructurer et remotiver ses ressources humaines. Le Groupe de travail a salué le rapport des évaluateurs indépendants, qu'il considérait comme une très importante contribution au renforcement du programme, et a approuvé les recommandations qu'il contenait.

62. Il a été reconnu que ces évaluations étaient un outil très utile pour permettre aux États membres d'être informés sur l'orientation des programmes – et de présenter leurs observations à ce sujet –, afin que l'assistance apportée par la CNUCED concorde mieux avec les besoins de ceux auxquels elle s'adresse. Par exemple, conformément aux recommandations des évaluateurs (TD/B/WP/196), les services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement sont aujourd'hui fournis dans une optique plus globale; après la publication de l'examen de sa politique d'investissement en mai 2009, le Gouvernement de la République dominicaine a demandé et obtenu des cours de formation pour ses fonctionnaires sur les accords bilatéraux d'investissement et leur négociation, ainsi qu'un appui pour les autorités nationales pour préparer un nouveau code de l'investissement.

63. En 2009 encore, trois projets appuyés par le Compte pour le développement ont fait l'objet d'évaluations externes: a) «Renforcement des capacités nationales permettant d'élaborer des politiques économiques locales au moyen d'un réseau de l'Institut virtuel de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement»; b) «Attirer l'investissement étranger direct et en bénéficier: assurer les retombées bénéfiques grâce au renforcement des capacités institutionnelles et à l'approfondissement des liens entre les petites et moyennes entreprises et les filiales étrangères»; et c) «Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement pour réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire par des politiques et des interventions visant le commerce et les secteurs d'activité connexes». Ces évaluations ont établi dans l'ensemble que les projets avaient atteint leurs objectifs et que la pertinence des activités de la CNUCED dans ces domaines était incontestée. Parmi les recommandations issues de ces évaluations, il était conseillé une attention accrue aux modalités propres à assurer la viabilité des interventions, ainsi que des mécanismes plus robustes pour le suivi et la présentation de rapports au niveau interne qui permettent des analyses des projets davantage fondées sur des données factuelles.

64. La CNUCED a pu contribuer activement aux efforts pour renforcer la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies, en particulier par sa participation au Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE). En 2009, la CNUCED a continué à contribuer aux travaux de l'équipe spéciale du GNUE sur les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes pour l'élaboration d'un guide et de son manuel pratique pour la prise en compte des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes dans les évaluations.

Ces publications fourniront au système des Nations Unies une aide concrète pour intégrer la composante droits de l'homme et égalité entre les sexes aux différentes étapes du processus d'évaluation. La CNUCED a participé aussi à l'élaboration d'indicateurs de résultats pour la fonction d'évaluation, d'une liste de contrôle de la qualité à l'intention du GNUE pour les rapports d'évaluation, et de lignes directrices pour les bonnes pratiques en matière de suivi des évaluations.

## V. Conclusions

65. La stratégie à deux niveaux pour les activités de coopération technique de la CNUCED mise en place dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies a continué à être appliquée en 2009. S'il a continué à être fourni de manière traditionnelle aux pays et aux régions bénéficiaires des services de coopération technique, d'importantes avancées ont été faites pour fournir ces services d'une manière plus structurée dans le cadre du processus «Unis dans l'action». Des mesures ont été prises au niveau de la CNUCED pour donner effet à la résolution 63/311 de l'Assemblée générale de septembre 2009 sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, aux mandats issus de la douzième session de la Conférence, et aux décisions du Conseil du commerce et du développement. D'importants progrès ont été faits sur tous les plans. Au niveau de la CNUCED, les activités ont continué à un rythme soutenu et les efforts ont été poursuivis pour améliorer l'efficacité, accroître la transparence et renforcer la gestion et l'organisation internes de la coopération technique, afin d'optimiser l'impact et la viabilité des activités de projet. Les activités au niveau du système des Nations Unies ont essentiellement consisté à appuyer le fonctionnement du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives et sa participation à l'exécution de projets de pays dans le cadre du processus «Unis dans l'action».

66. Les progrès se sont poursuivis aussi concernant le regroupement des projets et des fonds thématiques d'affectation spéciale. Le séminaire de réflexion avec les États membres organisé le 24 novembre 2009 conformément à la décision 498 (LVI) du Conseil du commerce et du développement a abouti à un certain nombre de propositions concrètes pour réduire la fragmentation de la structure des activités de coopération technique de la CNUCED. Ce séminaire de réflexion a en particulier été l'occasion d'un échange d'informations clair et transparent entre le secrétariat et les donateurs sur le processus de regroupement et sur ce qu'implique le regroupement financier des projets. Si la plupart des donateurs ont confirmé leur soutien au regroupement des projets dans des fonds d'affectation spéciale thématiques pluriannuels et multidonateurs, d'autres estimaient que ce regroupement pourrait être problématique parce que la réglementation de leurs programmes d'aide au développement ne l'autorisait pas, ou prévoyait simplement certaines restrictions géographiques concernant les pays prioritaires. On a aussi insisté sur le fait que toute décision de clore des fonds d'affectation spéciale existants et de regrouper des fonds au sein de nouveaux fonds d'affectation thématiques supposait le consentement des donateurs. Et du côté du secrétariat, les procédures administratives compliquées pour liquider toutes les obligations avant la clôture des comptes des fonds d'affectation spéciale venaient rallonger les délais. Toutes les parties comprenaient mieux aujourd'hui les difficultés et les lenteurs administratives qu'implique le processus de regroupement. Celui-ci se poursuit, mais lentement, pour des raisons qui échappent souvent au contrôle autant des donateurs que du secrétariat.

67. Les importantes avancées du processus «Unis dans l'action», en particulier pour l'exécution efficace et en temps voulu des activités par le biais des programmes communs, ont des incidences substantielles pour le secrétariat, pour les bénéficiaires et pour les donateurs.



68. Le secrétariat entend poursuivre ses efforts en vue de la mise en place d'ensembles thématiques pluriannuels et multidonateurs. La CNUCED disposera ainsi de la flexibilité et des capacités voulues pour proposer des activités avec les fonds correspondants et elle pourra donc participer pleinement aux initiatives de programmation commune dans le cadre du processus «Unis dans l'action».

69. Les bénéficiaires devraient veiller à ce que leurs priorités nationales soient dûment reflétées dans le PNUAD élaboré et engagé dans le pays afin de permettre au système des Nations Unies et en particulier au Groupe interinstitutions du CCS sur le commerce et les capacités productives de mieux répondre à leurs besoins.

70. Le processus «Unis dans l'action» offre aux donateurs deux grands moyens d'action pour appuyer la coopération technique de la CNUCED: a) des fonds d'affectation spéciale thématiques pluriannuels et multidonateurs; et b) des fonds d'affectation spéciale multidonateurs établis au niveau des pays, auxquels la CNUCED et le Groupe interinstitutions ont accès pour compléter (mais pas remplacer) leurs propres ressources. En plus de leurs contributions à la CNUCED, les donateurs sont donc invités à fournir des ressources adéquates à ces fonds d'affectation spéciale afin que les réformes pour la cohérence à l'échelle du système puissent se poursuivre.

---